

ASSURISK'GROUP
42 route d'Olivet
45100 ORLEANS

ETS DESMET WOOD LINE
Z I D'Orcq Tournai Ouest I
9 rue de la recherche
7503 FROYENNES

Attestation d'assurance décennale

Valable pour la période du 01/05/2011 au 30/04/2012

Contrat des Fabricants de Piscines

ASSURISK'GROUP agence de souscription pour la compagnie :

ALPHA Insurance, société anonyme d'assurances et de réassurances au capital de 110 000 000 DKK entièrement versé et enregistrée à Copenhague-Danemark sous le numéro CVR N° 28 89 14 58/ FT 53102 Siège Social Amaliegade 12, st-DK-1256 Copenhague K entreprise régie par le code des assurances agissant en liberté de Prestation de Services sous le contrôle des autorités danoises

Certifie que l'assuré désigné ci dessus est titulaire d'un contrat **Fabricant de piscine madrier Bois WOOD LINE N° 2011010511/29/PISC police d'assurance de la responsabilité professionnelle des fabricants négociants de matériaux de construction bois** cité en référence garantissant à ce jour l'activité suivante :

- Fabrication de piscine madrier bois WOOD Line à usage de piscines privée d'habitations à l'exclusion des piscines d'une capacité supérieure à 250 m³ et de plus de 2,50 m de profondeur
- Fabrication des éléments bois WOOD LINE constitutifs de la piscine : Terrasses, Pool-Houses produits par les établissements DESMET SA

Ce contrat a pour objet de garantir

- Les conséquences pécuniaires de la responsabilité solidaire pouvant incomber à l'assuré en vertu de l'article 1792-4 du code civil pour les dommages matériels aux travaux de bâtiments de la nature de ceux dont est responsable le locateur d'ouvrage au titre des articles 1792 et 1792-2 du code civile pendant 10 ans après la réception de **l'ouvrage pour autant que cette responsabilité solidaire au titre des E.P.E.R.S puisse être recherchée**

du fait des produits définis aux conditions particulières du contrat

Responsabilité Décennale des Fabricants négociants de matériaux de construction bois

Nature des garanties	Limites de garanties par sinistre	Franchise par sinistre
<p>Cette garantie est délivrée en capitalisation et couvre, 10 ans après réception de l'ouvrage, les conséquences pécuniaires de la responsabilité solidaire pouvant incomber à l'assuré dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4 pour autant que cette responsabilité solidaire au titre des EPERS puisse être recherchée</p>	800.000 €	3.500 €
<ul style="list-style-type: none"> - Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables - Dommages matériels aux existants par répercussion - Dommages immatériels consécutifs - Dommages intermédiaires - Sous-traitants 	300.000 €	3.500 €

La présente attestation comportant 2 pages, ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager ASSURISK'GROUP et la compagnie d'assurances au delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elles se réfèrent

Ce contrat n'a pas pour objet de couvrir la pose et/ou l'installation/construction de piscine

Fait à ORLEANS, le 24/05/2011

Pour la compagnie d'assurances : ASSURISK'GROUP ayant autorité de souscription

Yann CORDONNIER

